

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 97.00.452.003.1 DU 23 MAI 1997

**Ensembles de mesurage routiers  
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES**  
modèles MONO 2493, MONO 2493/GD, MONO 4893,  
MONO 4893/GD, DUO 2493, DUO 2493/GD, DUO 4893,  
DUO 4893/GD, MONO 9695 C, MONO 8095 C,  
MONO 2095, MONO 2495, MONO 3095, MONO 4895,  
DUO 2095, DUO 2495, DUO 3095, DUO 4095,  
MONO 2095-GD, MONO 2495-GD, MONO 3095-GD,  
MONO 4895-GD, DUO 2095-GD, DUO 2495-GD,  
DUO 3095-GD et DUO 4095-GD

**(PRECISION COMMERCIALE)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-6 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES ET DE LA RECOMMANDATION INTERNATIONALE R117 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

**FABRICANT**

SCHLUMBERGER RPS Factory, Tulla Co. Clare, Irlande.

SCHLUMBERGER RPS Factory, Dundee DD2 4 TG, United Kingdom.

**DEMANDEUR**

SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, Systèmes de Stations Service, ZI route de Domqueur, 80100 Abbeville.

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1993, page 1189.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1997, page 608.

(3) *Revue de Métrologie*, parution différée.

(4) *Revue de Métrologie*, août-septembre 1997, page 421.

**OBJET**

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle n° 93.00.452.007.1 du 3 septembre 1993 (1), n° 96.00.452.004.1 du 6 décembre 1996 (2) et n° 97.00.452.001.1 du 25 février 1997 (3).

**CARACTERISTIQUES**

Les ensembles de mesurage routiers SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, objets de la présente décision, diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par l'installation d'un dispositif calculateur-indicateur des volumes et des prix SCHLUMBERGER-TECHNOLOGIES modèle CoCa 1.1 muni de son émetteur d'impulsions SCHLUMBERGER-TECHNOLOGIES modèle MP1.1 approuvé par la décision n° 97.00.510.008.1 du 23 mai 1997 (4) et par la forme du couvercle du dispositif mesureur modèle SM100/A.

Les autres caractéristiques et les plans de scellement restent inchangés.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

La mise en conformité des ensembles de mesurage routiers SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES à la présente décision ne peut être opérée qu'en usine.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Périodiquement, lors de la vérification primitive en usine, une vérification du dispositif de sécurité lié au fonctionnement de l'émetteur d'impulsions dans le sens inverse au sens horaire sera effectuée. Le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, modèle CoCa 1.1, doit afficher un message d'erreur lorsque le volume résultant d'un fonctionnement contraire au sens normal d'écoulement du liquide mesuré est supérieur à 20 cl.

Les autres conditions particulières de vérification prévues dans les décisions d'approbations précitées sont maintenues.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des ensembles de mesurage routiers précités porte le numéro et la

date d'approbation de modèle figurant dans le titre de la présente décision.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie, et chez le demandeur sous la référence DA 20-125.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 7 juillet 2003.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J. F. MAGANA

---